



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille dix-huit le 26 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

PROJET DE DELIBERATION

**FOND DE CONCOURS PETIT PARTIMOINE CCVE
VITRAUX EGLISE SAINT PIERRE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, M Berhaut, architecte de patrimoine a réalisé une étude préalable sur cet édifice.

Comme indiqué dans son compte rendu concernant les vitraux des élévations SUD et EST de l'église : « ces ouvrages sont hors d'état. **Une remise en place des 4 vitraux est préconisée.** »

La commune doit intervenir pour remplacer ces quatre vitraux. Le coût s'élève à 16 800 € TTC.

Afin de mener à bien ces travaux, il est nécessaire de solliciter la CCVE pour une aide financière, ce site étant un bâtiment classé au titre des monuments historiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

- **PREND ACTE ET APPROUVE** les travaux de mise en place de vitraux sur l'église Saint-Pierre
- **SOLLICITE** de la C.C.V.E. un fond de concours nécessaire au financement de ces travaux.
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2018 de la commune le montant relatif à ces travaux
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN

DATE DE CONVOCATION

20 mars 2018

DATE D'AFFICHAGE

20 mars 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents :

Votants :

OBJET

**Fond de concours petit
patrimoine CCVE
Vitraux Eglise Saint-Pierre**

Pour :

Contre :

Abstention :

Transmise en sous-préfecture
Le

Reçue en sous-préfecture
Le

Publiée le

Notifiée le